

INSEAMM CA 14/12/2022
Délibération n°DELIB_01_ADM_22_12_14_OJ_CR



**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
MARSEILLE MÉDITERRANÉE**

Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

**Conseil d'administration
Séance du 14 décembre 2022**

**PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 14 DÉCEMBRE 2022
ET
ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE SÉANCE DU CA DU 14 OCTOBRE 2022**

Délibération n°DELIB_01_ADM_22_12_14_OJ_CR

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au Conservatoire Pierre Barbizet de Marseille, à l'invitation de Monsieur le Président en date du 2 décembre 2022.

VU

- le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21 ;
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires.
- la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- le Code de l'Éducation nationale, notamment ses articles L.216-3 et L.759-1 à 9
- la délibération n°10/1103/CURI du Conseil municipal de la ville de Marseille, en date du 6 décembre 2010, demandant la création d'un établissement public de coopération culturelle ;
- l'article 8.2 des statuts, le Conseil d'administration inaugure la séance par l'adoption du compte-rendu de la séance précédente communiqué à l'ensemble des membres y siégeant le 16 décembre 2021 ;
- le règlement intérieur de l'établissement.

INSEAMM CA 14/12/2022
Délibération n°DELIB_01 ADM_22_12_14_OJ_CR

Le Président,

EXPOSE

L'Ordre du jour décrit dans l'invitation de participation adressée aux membres du Conseil d'administration le xx décembre 2022 appelle l'examen et l'adoption des points suivants :

- Ordre du jour et compte-rendu de la séance du 14/10/2022 – DELIB 1
- M 57- Règles relatives aux amortissements– DELIB 2
- M 57- Fongibilité des crédits en fonctionnement et en investissement - DELIB 3
- Décision modificative 2022 n°2 -DELIB 4
- Budget Primitif 2023 - DELIB 5
- AOO Nettoyage Conservatoire – DELIB 6
- Assurance risques statutaires– DELIB 7
- Charte du bon usage de la messagerie – DELIB 8
- Organigramme – DELIB 9
- Régime indemnitaire - DELIB 10
- Règlement intérieur du conservatoire – DELIB 11
- Règlement du temps de travail – DELIB 12
- Tableau des emplois – DELIB 13
- Ticket restaurant –DELIB 14
- Modalités de recrutement DG - DELIB 15
- Lignes de gestion – INFO 16
- Procédure d'accréditation HCERES-DELIB 17
- Marchés, contrats et conventions 2022 – INFO 18
- Intérim du Directeur général – DELIB 19
- Autorisation de signature des AOT – DELIB 20
- Questions diverses

M. ~~Mme~~ **CATPOI** est désigné.e comme secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 14 octobre 2022 est soumis à l'approbation du Conseil d'administration, sous réserve d'éventuelles suggestions de modification.

Telles sont les raisons pour lesquelles je demande au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.

INSEAMM CA 14/12/2022
Délibération n°DELIB_01_ADM_22_12_14_OJ_CR

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'adopter le compte rendu de séance du 14 octobre 2022.

Article 2 : de valider l'ordre du jour de la séance.

Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	16
Nombre de suffrage exprimés	26
Votes pour	22
Votes contre	0
Abstentions	0

La présente délibération mise aux voix est :

- Adoptée
- ~~Rejetée~~

Fait à Marseille, le 14 décembre 2022.

Le Président



Jean-Marc Coppola

Transmise au représentant de l'État le

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le :

Accusé de réception en préfecture
013-200029205-20221214-02CA221214OJ-DE
Reçu le 15/12/2022

